



**La gestion des reçus
fiscaux**

Obligations comptables

Obligations fiscales



**LA LOI DE FINANCES POUR 2019
A INTRODUIT DE NOUVELLES
OBLIGATIONS POUR LES
ORGANISMES RECEVANT DES
DONS**

**LA LOI SEPARATISME (24 08 21)
A INTRODUIT DE NOUVELLES
OBLIGATIONS VISANT AU
CONTRÔLE DU MECENAT
article 222 bis du CGI**



RAPPEL

**Le mécène fait un don
sans contrepartie.**

**Le sponsor fait un don
avec une contrepartie.**



**Dans notre
communication et
nos écritures nous
ne devons
mentionner que les
termes
Mécénat ou mécène**



Conformément aux dispositions du 5 bis de l'article 238 bis du CGI, à partir du 1^{er} janvier 2022, le bénéfice de la réduction d'impôts est subordonné à la condition que le contribuable soit en mesure de présenter, à la demande de l'administration fiscale, les pièces justificatives attestant la réalité des dons et versements.

Nouveau formulaire pour entreprises: N°2041-MEC-SD



Reçu des dons et versements effectués par
les entreprises au titre de l'article 238 bis du
code général des impôts

2041-MEC-SD



N° Cerfa : 16216*01

Numéro d'ordre du reçu

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Dénomination de l'organisme :

Numéro SIREN ou RNA¹ :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Pays

Objet²

Cochez la case qui vous concerne :

☐ Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Précisez si vous êtes :

☐ Association loi 1901

☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du

☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation

☐ Fondation d'entreprise

☐ Musée de France

☐ Organismes sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire, des soins médicaux ou des produits de première nécessité à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

☐ Autres (précisez³) :

☐ Association cultuelle ou établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Établissement d'enseignement supérieur consulaire mentionné à l'article L. 711-17 du code de commerce

☐ Société ou organisme public ou privé agréé par le ministre chargé du budget en vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-882 du 25 septembre 1958 relative à la fiscalité en matière de recherche scientifique et technique

☐ Date de l'agrément :

☐ Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain

☐ Projet de thèse proposé au mécénat de doctorat par une école doctorale

☐ Société, dont l'État est l'actionnaire unique, qui a pour activité la représentation de la France aux expositions universelles

☐ Société nationale de programme mentionnée à l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement de programmes audiovisuels culturels

☐ Société nationale de programme mentionnée au III de l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement des activités des formations musicales dont elle assure la gestion et le développement

☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre des conventions prévues à l'article L.143-2-1 et L. 143-15 du code du patrimoine

☐ Le cas échéant, date de l'agrément :

☐ Fonds de dotation

1. Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance.

2. Cochez la case qui vous concerne et précisez l'objet si nécessaire.

3. Collectivités locales, Etat, GIP, établissements publics, etc.

☐	Organisme agréé ayant pour objet exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises (4 de l'article 238 bis du CGI) Date de l'agrément :
☐	Fédération ou union d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en application du 4 de l'article 238 bis du code général des impôts Date de l'agrément :
☐	Organismes ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1 ^{er} de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (5 de l'article 238 bis du CGI)
☐	Organisme établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités Le cas échéant, date de l'agrément :

Entreprise donatrice

Dénomination de l'entreprise :

Forme juridique :

Numéro SIREN :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Dons et versements effectués par l'entreprise

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des dons en nature pour une valeur en euros égale à⁵ :

..... euros

Indiquez la valeur totale des dons en nature en toutes lettres :

Description exhaustive des biens et prestations reçus et acceptés⁶ (nature et quantité)⁷ et détail des salariés mis à disposition :
.....
.....
.....

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des versements pour une valeur totale égale à :

..... euros

Indiquez le total des versements en toutes lettres :

Forme des versements⁸ :

☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☐ Virement, prélèvement ou carte bancaire ☐ Autre

Montant total des dons et versements reçus par l'organisme :

..... euros

Indiquez le montant total des dons et versements en toutes lettres :

Date ou période au cours de laquelle les dons et versements ont été effectués⁹ :

Date et signature

Le

4. Ou en Norvège, Islande ou Lichtenstein.

5. L'organisme bénéficiaire des dons en nature reporte sur le reçu fiscal le montant indiqué par l'entreprise donatrice.

6. L'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

7. La description peut être établie par l'organisme bénéficiaire sur papier libre signé, daté et joint à la présente attestation.

8. L'organisme bénéficiaire des versements peut cocher une ou plusieurs cases.

9. L'organisme bénéficiaire peut établir un reçu unique pour plusieurs dons et versements effectués lors d'une période déterminée (à titre d'exemple, un mois, un trimestre, l'année civile ou encore l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice). L'organisme bénéficiaire devra cependant s'assurer que la période sur laquelle porte le reçu fiscal n'est pas à cheval sur deux exercices fiscaux différents de l'entreprise donatrice, notamment dans le cas où l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice ne coïncide pas avec l'année civile.



Formulaire pour les particuliers

Cerfa N° 11580*03



N° 11580*03

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

Cochez la case concernée (1) :

☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....

☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

☐ Fondation d'entreprise

☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général

☐ Musée de France

☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

☐ Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

☐ Agence nationale de la recherche (ANR)

☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

☐ Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

..... euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☐ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique

☐ Acte sous seing privé

☐ Déclaration de don manuel

☐ Autres

Nature du don :

☐ Numéraire

☐ Titres de sociétés cotés

☐ Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces

☐ Chèque

☐ Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



Conseils:

Ne délivrer de reçu que pour un minimum de 15 euros de don.

Lors de la collecte faire libeller tous les chèques au nom de la ligue contre le cancer qui établira les reçus.

On ne délivre pas de reçu pour les dons en espèces glissés dans les tirelires.



Nos obligations comptables:

Tenir un journal/registre des reçus fiscaux émis avec un classeur contenant les copies des reçus délivrés aux bénéficiaires.



Modèle simple de tableau de rapprochement :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT

	Nom donateur	Montant du don	Date du don	Date d'émission du reçu fiscal	N° Compte
Reçu n°001					
Reçu n°002					
Reçu n°003					
Reçu n°004					
Reçu n°005					
Reçu n°006					
Reçu n°007					
Reçu n°008					
Reçu n°009					
Reçu n°010					
Reçu n°011					

Le rapprochement est correct lorsque, en fin de période, le total du registre des dons présente le même montant que celui du ou des comptes dans lesquels les différents dons reçus sont enregistrés. Pensez donc à effectuer ce contrôle régulièrement ainsi qu'aux dates charnières de votre année comptable ou de l'année civile si celles-ci sont différentes.



Ce qu'il faut faire:

**Respecter une suite
chronologique annuelle et
sans interruption des reçus
fiscaux**

**Conserver les reçus non
utilisés et les reçus annulés**

Conserver vos documents 6 ans



Ce qu'il faut faire:

Pour les dons effectués par chèques: Déposer les chèques en banque par lots homogènes et indépendants facilitant leur repérage et le pointage avec le compte comptable concerné.



Ce qu'il faut faire:

Un rapprochement mensuel en cas de grande quantité de dons reçus

Intégrer la ou les conventions de mécénat en fin de rapprochement



Ce qu'il ne faut pas faire:

Détruire les reçus annulés

**Conservez les dans le registre avec la
mention annulé**

**Donner au reçu qui remplace
l'annulé le même N°**

**Il faut attribuer un nouveau N° en
respectant l'ordre chronologique
des reçus existants**



**Déclaration fiscale
annuelle obligatoire à
partir du 1^{er} janvier 2021
ou au titre des
exercices ouverts à
compter de cette date:
(Si délivrance de reçus fiscaux)**



Pour la 1^{ère} année d'application

(A partir du 01/01/2021) l'administration accorde un délai allant jusqu'au 31/12 2022

il faut donc déposer deux déclarations avant le 31/12/22 :

Une pour l'exercice 2021

Une pour l'exercice 2022



Pour les exercices à venir (2023 et au-delà)

La déclaration devra être faite dans les 3 mois de la clôture de l'exercice.

Pour les exercices clôturés le 31 12 la déclaration est à déposer au plus tard le deuxième jour ouvré après le 1^{er} mai



Sont à déclarer:

1) Le montant global des dons et versements mentionnés sur les justificatifs et perçus au cours de l'année ou de l'exercice fiscal s'il ne coïncide pas avec une année civile



Sont à déclarer:

**2) Le nombre de documents
(reçus)
délivrés au cours de l'année
ou de l'exercice fiscal s'il ne
coïncide pas avec une année
civile**



**Le défaut de déclaration est
passible d'une amende de
1500 euros en cas
d'infraction répétée, pour la
deuxième année consécutive,
à l'obligation du dépôt de
déclaration**



Comment déclarer:

La déclaration se fait exclusivement sur le site internet:

<https://www.démarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-dons>



Pour vous connecter:

Dans la barre de recherche taper

<https://www.démarches-simplifiées.fr/commencer/declaration-des-dons>

OU

Par Google taper

Démarche simplifiées déclarations de dons

Ouvrir

Site impot.gouv.fr



Cliquer sur:

Démarches simplifiées de déclarations des dons

**Se connecter avec France Connect
ou son compte fiscal particulier**

Créer un compte

ou

utiliser votre compte fiscal personnel

**Entrer votre n° fiscal
et votre mot de passe**



La page bienvenue s'ouvre:

Remplissez votre déclaration en suivant les étapes. (3 mn suffisent)

Une aide très bien faite est disponible.

Le dossier reste modifiable ultérieurement



**Une attestation de dépôt
vous est envoyée
sur votre adresse mail après le
dépôt de la déclaration**



demarches-simplifiees.fr

Attestation de dépôt

DÉCLARATION DES DON

Ce document atteste que Daniel Victor GILLIG a déposé le 29 octobre 2022 un dossier sur la démarche « DÉCLARATION DES DON ».

Identité du demandeur

Prénom : Daniel Victor
Nom : GILLIG

Dossier

Numéro de dossier : 10441597
Dossier déposé le : 29 octobre 2022
État du dossier : accepté

Service administratif

Service : La Direction générale des Finances publiques, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
Adresse postale : Accéder aux informations de contacts (numero de téléphone, lieux de contact...) à cette adresse:
<https://demarches-simplifiees.gitbook.io/articles-demarches-simplifiees-fr/liens>
Email de contact : voirdansadresse@lesinformationsdecontact.fr
Téléphone : 0102030405

Fait le 29 octobre 2022,
La direction de demarches-simplifiees.fr



demarches-simplifiees.fr

Attestation de dépôt

DÉCLARATION DES DON

Ce document atteste que Daniel Victor GILLIG a déposé le 29 octobre 2022 un dossier sur la démarche « DÉCLARATION DES DON ».

Identité du demandeur

Prénom : Daniel Victor
Nom : GILLIG

Dossier

Numéro de dossier : 10436705
Dossier déposé le : 29 octobre 2022
État du dossier : accepté

Service administratif

Service : La Direction générale des Finances publiques, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
Adresse postale : Accéder aux informations de contacts (numero de téléphone, lieux de contact...) à cette adresse:
<https://demarches-simplifiees.gitbook.io/articles-demarches-simplifiees-fr/liens>
Email de contact : voirdansadresse@lesinformationsdecontact.fr
Téléphone : 0102030405

Fait le 4 novembre 2022,
La direction de demarches-simplifiees.fr



**Des contrôles sur place,
distincts d'une vérification de
comptabilité, peuvent être menés
par l'administration fiscale et
pourront porter sur les dons reçus
à partir du 01 01 2017**



Un contrôle défavorable d'un secteur, pourrait entraîner des contrôles en cascade d'autres secteurs jusqu'au national, et, pourrait affecter notablement l'image de marque d'Une Rose Un Espoir